



Information Santé

Régime CEA SANTE PLUS

Salariés en activité, populations périphériques de moins de 60 ans, de plus de 60 ans, retraités.

Vous êtes salarié du CEA en activité ou en retraite ou relevant d'une population périphérique (en congé sans solde ou licencié, ou conjoint d'un salarié ou d'un retraité du CEA), ce contrat vous est exclusivement réservé.

Actuellement, vous bénéficiez du régime obligatoire souscrit par le CEA auprès de la MHN.

Vous souhaitez augmenter votre niveau de garanties et adapter votre couverture santé à votre situation, nous vous offrons un complément de prestations soins de santé, grâce à 3 options.

Sont bénéficiaires des garanties, toutes les personnes que vous avez déclarées en qualité d'ayants droit du régime obligatoire souscrit par le CEA.

► Quels sont vos remboursements de santé ?

Les prestations ci-dessous, sont exprimées y compris les remboursements de la Sécurité sociale ou de tout autre organisme assureur complémentaire d'assurance maladie (à l'exception des forfaits) et tiennent compte des remboursements prévus par le régime obligatoire souscrit par le CEA.

Le montant des prestations servies ne peut excéder les frais réellement engagés.

L'option 3 ne respecte pas les obligations du contrat responsable.

Garanties	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3 (non responsable)
GARANTIES Y COMPRIS LES REMBOURSEMENTS DE LA SECURITE SOCIALE			
(sauf pour les forfaits en € ou PMSS qui viennent en complément des remboursements de la Sécurité sociale)			
HOSPITALISATION CHIRURGICALE (secteur conventionné et non conventionné)			
Frais de séjour et fournitures diverses, salle d'opération - soins pré et post opératoires	180% BR	300% BR	400% BR
Honoraires conventionnés - signataire CAS	360% BR	480% BR	580% BR
Honoraires conventionnés - non signataires CAS	200% BR	200% BR	580% BR
Honoraires non conventionnés - signataires CAS	180% BR	300% BR	400% BR
Honoraires non conventionnés - non signataires CAS	160% BR	200% BR	400% BR
Assistant	néant	50% FR	70% FR
Forfait hospitalier	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière (y compris en maternité & pour les frais de tire-lait)	2% du PMSS/jour	2,50% du PMSS/jour	3,50% du PMSS/jour
Lit d'accompagnement (enfant de moins de 14 ans)	20€/jour	30€/jour	40€/jour
HOSPITALISATION MEDICALE (secteur conventionné et non conventionné)			
Hospitalisation médicale hors honoraires	260% BR	380% BR	480% BR
Honoraires - signataire CAS	260% BR	380% BR	480% BR
Honoraires - non signataires CAS	200% BR	200% BR	480% BR
Forfait hospitalier	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière (y compris en maternité & pour les frais de tire-lait)	2% du PMSS/jour	2,50% du PMSS/jour	3,50% du PMSS/jour
Lit d'accompagnement (enfant de moins de 14 ans)	20€/jour	30€/jour	40€/jour
FRAIS DE TRANSPORT			
Remboursés par la Sécurité Sociale	150% BR	200% BR	300% BR
SOINS DE VILLE (secteur convention et non conventionné)			
Consultations, visites généralistes ou spécialistes signataires CAS	175% BR	225% BR	325% BR
Consultations, visites généralistes ou spécialistes non signataires CAS	155% BR	200% BR	325% BR
Auxiliaires médicaux	150% BR	200% BR	300% BR
Frais d'analyses et de laboratoire	150% BR	200% BR	300% BR
Actes de spécialité (actes en K) signataires CAS	150% BR	200% BR	300% BR
Actes de spécialité (actes en K) non signataires CAS	130% BR	180% BR	300% BR
Imagerie médicale et actes cliniques d'imagerie - signataires CAS	150% BR	200% BR	300% BR
Imagerie médicale et actes cliniques d'imagerie - non signataires CAS	130% BR	180% BR	300% BR
Ostéodensitométrie prise en charge par la SS	150% BR	200% BR	300% BR
PHARMACIE			
Pharmacie remboursée à 65%	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie remboursée à 30%	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie remboursée à 15%	100% BR	100% BR	100% BR
APPAREILLAGE			
Appareillages et prothèses autres qu'auditives - Petits appareillages	110% BR + 20% PMSS par an et par bénéficiaire	30% PMSS par an et par bénéficiaire minimum 100% BR	35% PMSS par an et par bénéficiaire minimum 100% BR
Appareillages et prothèses autres qu'auditives - Gros appareillages	395% BR	345% BR + 10% PMSS par an par bénéficiaire	345% BR + 15% PMSS par an par bénéficiaire
Prothèses auditives prises en charge ou non par la SS - adulte	395% BR	345% BR + 10% PMSS par an par bénéficiaire	345% BR + 15% PMSS par an par bénéficiaire
Prothèses auditives enfant - ayant droit de moins de 29 ans	565% BR	515% BR + 10% PMSS par an par bénéficiaire	515% BR + 15% PMSS par an par bénéficiaire

Entretien appareillage autres qu'auditifs	395 % BR	345 % BR + 10 % PMSS par an par bénéficiaire	345 % BR + 15 % PMSS par an par bénéficiaire
Entretien appareillage auditifs	100% FR dans la limite de 7 fois le forfait annuel prévu par la SS	100% FR dans la limite de 7 fois le forfait annuel prévu par la SS	100% FR dans la limite de 7 fois le forfait annuel prévu par la SS
SOINS ET PROTHESES DENTAIRES			
Soins dentaires	180% BR	250% BR	300% BR
Inlay - Onlay	180% BR	250% BR	300% BR
Parodontologie prise en charge par la Sécurité sociale	420% BR	490% BR	540% BR
Prothèses dentaires prises en charge par la Sécurité sociale	470% BR	540% BR	590% BR
Implants	34 % PMSS par implant (maxi 2/an/ bénéficiaire)	40 % PMSS par implant (maxi 2/an/ bénéficiaire)	45 % PMSS par implant (maxi 3/an/ bénéficiaire)
Couronne, bridge et prothèse provisoire	64,50 €/acte	64,50 €/acte	64,50 €/acte
Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale	300% BR	375% BR	450% BR
Orthodontie non prise en charge par la Sécurité sociale (enfant de 16 à 29 ans)	387 € par semestre de soins	387 € par semestre de soins	387 € par semestre de soins
OPTIQUE			
Un équipement (1 monture + 2 verres) tous les 2 ans, sauf en cas d'évolution de la vue ou pour les mineurs (un équipement tous les ans)			
Verres adulte	Grille optique	Grille optique	100 % FR (2) dans la limite de 90% FR
Verres enfant (moins de 18 ans)			
Monture adulte	150 €	150 €	100 % FR (2) dans la limite de 10 % PMSS
Monture enfant			
Lentilles prises en charge par la Sécurité sociale	100 % FR (2) dans la limite de 75% FR	100 % FR (2) dans la limite de 85% FR	100 % FR (2) dans la limite de 90% FR
Lentilles non prises en charge par la Sécurité sociale			
Traitements chirurgicaux des troubles visuels	26% PMSS par œil	30% PMSS par œil	35% PMSS par œil
AUTRES			
Maternité et adoption (1)	18% PMSS	18% PMSS	18% PMSS
Cures thermales prises en charge par la Sécurité sociale	Allocation annuelle et par bénéficiaire de 475,50 €	Allocation annuelle et par bénéficiaire de 627,95 €	Allocation annuelle et par bénéficiaire de 627,95 €
Traitement anti-tabac remboursé par la Sécurité sociale	50 € par an et par bénéficiaire	50 € par an et par bénéficiaire	50 € par an et par bénéficiaire
Frais d'obsèques	néant	5 % PASS	10 % PASS
Médecine alternative : Ostéopathie - Acupuncture - Chiropractie - Étiopathie	30€ par séance (maxi 3/ an/bénéficiaire)	45€ par séance (maxi 3/ an/bénéficiaire)	50€ par séance (maxi 5/ an/bénéficiaire)

FR : frais réels

BR : base de remboursement retenue par l'assurance maladie pour le versement des prestations

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

(1) Pour la naissance d'un enfant né viable, l'allocation est doublée en cas de naissance multiple. Ce forfait est destiné à rembourser l'ensemble des frais liés à la naissance y compris la chambre particulière. Versement de la même allocation en cas d'adoption d'un enfant de moins de 12 ans.

(2) sous déduction du régime de base

La prise en charge directe pour les honoraires médicaux et chirurgicaux est limitée à 300 % de la base de remboursement. Vous devez faire l'avance de la partie des honoraires supérieure à 300 % de la base de remboursement avant de pouvoir être remboursé par notre organisme.

Les actes de prévention sont pris en charge par votre contrat au titre de chaque poste concerné par ces actes.

En cas d'hospitalisation chirurgicale ou médicale à l'étranger, les remboursements sont limités par an et par personne à 1,5 du plafond annuel de la Sécurité sociale.

Risques Exclus : Ne donnent pas lieu aux garanties et n'entraînent aucun paiement :

Les cures, traitements et opérations de rajeunissement ou de chirurgie esthétique, non prises en charge par la Sécurité Sociale.

Cotisations mensuelles 2016 hors cotisation annuelle fédérale

	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
ADULTE	14,15 €	25,45 €	54,69 €
• salariés ou populations périphériques de - 60 ans	21,00 €	38,00 €	71,42 €
• retraités ou populations périphériques de + 60 ans			
ENFANT	8,69 €	15,73 €	30,26 €
gratuité à compter du 3 ^{ème} enfant			

Les cotisations sont calculées par adulte et par enfant, selon la catégorie d'appartenance (salariés - retraités - périphériques de moins ou de plus de 60 ans). Le changement de catégorie pour les périphériques s'effectue au 1^{er} janvier de l'exercice qui suit le 60^{ème} anniversaire.

Les cotisations sont payables mensuellement, trimestriellement ou annuellement d'avance et par prélèvement automatique.

► Comment adhérer ?

Pour bénéficier de CEA Santé Plus, il vous suffit de choisir l'option qui correspond à vos besoins, de remplir le bulletin d'adhésion et de nous le retourner.

Votre adhésion prendra effet :

- au premier jour du mois civil suivant la date de réception de votre bulletin d'adhésion,
- sans délai d'attente au premier jour de votre date d'embauche ou de votre retraite si vous adhérez dans les trois mois,
- sans délai d'attente, si vous étiez garanti auparavant, sans interruption, par un régime complémentaire sur présentation d'un certificat de radiation.

Pour les populations périphériques, l'adhésion prend effet :

- au 1^{er} jour suivant la radiation de votre précédente mutuelle si vous adhérez dans les 3 mois, et sur présentation d'un certificat de radiation,
- au 1^{er} jour du mois civil suivant la date de réception de votre bulletin individuel d'adhésion. Dans ce dernier cas, le délai d'attente sera appliqué.

► Délais d'attente

Pendant les 3 premiers mois de l'adhésion, les prestations optique, prothèses dentaires et orthodontie ne sont pas versées, sauf cas énoncés dessus.

► Bénéficiaires

Sont bénéficiaires des prestations versées au titre des garanties Frais de santé, sous réserve des justificatifs à apporter visés à l'article 2 du règlement mutualiste et du versement de la cotisation correspondante:

- le membre participant,
- les ayants-droit du membre participant bénéficiaires par son intermédiaire d'un contrat collectif, listé en annexe du règlement mutualiste souscrit par le CEA auprès de la Mutuelle.

En tout état de cause, l'adhésion des ayants-droit cesse au 31 décembre de l'année au cours de laquelle ils ne satisfont plus aux définitions ci-dessus.

La démission ou la radiation du membre participant sera assimilée à une démission de l'ensemble des bénéficiaires.

► Quand et comment changer d'option ?

Le changement d'option peut intervenir tous les 3 ans sous réserve que vous en fassiez la demande avant le 31 octobre de l'année précédant la date d'effet du changement. Le changement d'option prend alors effet au 1^{er} janvier suivant la demande. Un changement d'option vers une option inférieure peut intervenir à tout moment en cas de modification de situation familiale. Dans ce cas, le changement prend effet le 1^{er} jour du mois suivant la demande sous réserve de justifier de l'évolution de sa situation. Le changement d'option est possible également au moment du départ à la retraite.

► Cessation de l'Adhésion

L'adhésion cesse :

- dès que vous n'êtes plus affilié au régime obligatoire souscrit par le CEA.
- au 31 décembre de chaque année sous réserve d'en faire la demande par lettre recommandée auprès de la Mutuelle avec avis de réception avant le 31 octobre.

La dénonciation de l'adhésion par vous-même est définitive

► Prescription

Toutes actions dérivant de CEA Santé Plus sont prescrites par deux ans à compter de l'évènement qui y donne naissance.

► GRILLE OPTIQUE - ADULTE

› Par verre

Code LPP	Désignation	TARIF TIPS	OPTION 1 et 2
Verres simples			
2203240	verre blanc simple foyer, > ou = à 18 ans, sphère de -6 à +6	2,29 €	160 €
2287916	verre teinté simple foyer, > ou = à 18 ans, sphère de -6 à +6		
2280660	verre blanc simple foyer, > ou = à 18 ans, sphère de +6.25 à +10	4,12 €	300 €
2282793	verre blanc simple foyer, > ou = à 18 ans, sphère de -6.25 à -10		
2265330	verre teinté simple foyer, > ou = à 18 ans, sphère de +6.25 à +10		
2263459	verre teinté simple foyer, > ou = à 18 ans, sphère de -6.25 à -10		
2235776	verre blanc simple foyer, > ou = à 18 ans, sphère H.Z. de -10 à +10	7,62 €	300 €
2295896	verre teinté simple foyer, > ou = à 18 ans, sphère H.Z. de -10 à +10		
2259966	verre blanc simple foyer, > ou = à 18 ans, cylindre < ou = à +4, sphère de -6 à +6	3,66 €	160 €
2226412	verre teinté simple foyer, > ou = à 18 ans, cylindre < ou = à +4, sphère de -6 à +6		
2284527	verre blanc simple foyer, > ou = à 18 ans, cylindre < ou = à +4, sphère H.Z. de -6 à +6		
2254868	verre teinté simple foyer, > ou = à 18 ans, cylindre < ou = à +4, sphère H.Z. de -6 à +6	6,86 €	300 €
2212976	verre blanc simple foyer, > ou = à 18 ans, cylindre > à +4, sphère de -6 à +6	6,25 €	300 €
2252668	verre teinté simple foyer, > ou = à 18 ans, cylindre > à +4, sphère de -6 à +6		
2288519	verre blanc simple foyer, > ou = à 18 ans, cylindre > à +4, sphère H.Z. de -6 à +6	9,45 €	300 €
2299523	verre teinté simple foyer, > ou = à 18 ans, cylindre > à +4, sphère H.Z. de -6 à +6		
Verres multifocaux ou progressifs			
2290396	verre blanc multifocal ou progressif, > ou = à 18 ans, sphère de -4 à +4	7,32 €	300 €
2291183	verre teinté multifocal ou progressif, > ou = à 18 ans, sphère de -4 à +4		
2245384	verre blanc multifocal ou progressif, > ou = à 18 ans, sphère H.Z. de -4 à +4	10,82 €	350 €
2295198	verre teinté multifocal ou progressif, > ou = à 18 ans, sphère H.Z. de -4 à +4		
2227038	verre blanc multifocal ou progressif, > ou = à 18 ans, sphère de -8 à +8	10,37 €	300 €
2299180	verre teinté multifocal ou progressif, > ou = à 18 ans, sphère de -8 à +8		
2202239	verre blanc multifocal ou progressif, > ou = à 18 ans, sphère H.Z. de -8 à +8	24,54 €	350 €
2252042	verre teinté multifocal ou progressif, > ou = à 18 ans, sphère H.Z. de -8 à +8		

► GRILLE OPTIQUE - Enfant (moins de 18 ans)

› Par verre

Code LPP	Désignation	TARIF TIPS	OPTION 1 et 2
Verres simples			
2261874	verre blanc simple foyer, < à 18 ans, sphère de -6 à +6	12,04 €	160 €
2242457	verre teinté simple foyer, < à 18 ans, sphère de -6 à +6		
2243304	verre blanc simple foyer, < à 18 ans, sphère de +6.25 à +10		
2243540	verre blanc simple foyer, < à 18 ans, sphère de -6.25 à -10	26,68 €	300 €
2291088	verre teinté simple foyer, < à 18 ans, sphère de +6.25 à +10		
2297441	verre teinté simple foyer, < à 18 ans, sphère de -6.25 à -10		
2273854	verre blanc simple foyer, < à 18 ans, sphère H.Z. de -10 à +10	44,97 €	300 €
2248320	verre teinté simple foyer, < à 18 ans, sphère H.Z. de -10 à +10		
2200393	verre blanc simple foyer, < à 18 ans, cylindre < ou = à +4, sphère de -6 à +6	14,94 €	160 €
2270413	verre teinté simple foyer, < à 18 ans, cylindre < ou = à +4, sphère de -6 à +6		
2283953	verre blanc simple foyer, < à 18 ans, cylindre < ou = à +4, sphère H.Z. de -6 à +6	36,28 €	300 €
2219381	verre teinté simple foyer, < à 18 ans, cylindre < ou = à +4, sphère H.Z. de -6 à +6		
2238941	verre blanc simple foyer, < à 18 ans, cylindre > à +4, sphère de -6 à +6	27,90 €	300 €
2268385	verre teinté simple foyer, < à 18 ans, cylindre > à +4, sphère de -6 à +6		
2245036	verre blanc simple foyer, < à 18 ans, cylindre > à +4, sphère H.Z. de -6 à +6	46,50 €	300 €
2206800	verre teinté simple foyer, < à 18 ans, cylindre > à +4, sphère H.Z. de -6 à +6		
Verres multifocaux ou progressifs			
2259245	verre blanc multifocal ou progressif, < à 18 ans, sphère de -4 à +4	39,18 €	300 €
2264045	verre teinté multifocal ou progressif, < à 18 ans, sphère de -4 à +4		
2238792	verre blanc multifocal ou progressif, < à 18 ans, sphère H.Z. de -4 à +4	43,30 €	300 €
2202452	verre teinté multifocal ou progressif, < à 18 ans, sphère H.Z. de -4 à +4		
2240671	verre blanc multifocal ou progressif, < à 18 ans, sphère de -8 à +8	43,60 €	300 €
2282221	verre teinté multifocal ou progressif, < à 18 ans, sphère de -8 à +8		
2234239	verre blanc multifocal ou progressif, < à 18 ans, sphère H.Z. de -8 à +8	66,62 €	300 €
2259660	verre teinté multifocal ou progressif, < à 18 ans, sphère H.Z. de -8 à +8		



Vos contacts Humanis

Pour plus d'informations



Téléphone :  N° Cristal 09 69 39 99 38

APPEL NON SURTAXÉ

(du lundi au vendredi de 8h à 18h).

Fax : 02 54 57 44 24

email : cea@humanis.com

Courrier : **HUMANIS** - TSA 40001 - 41970 BLOIS Cedex